

Motion du 23 juin 2015 de MM. Pascal Spuhler, Daniel Sormanni, Carlos Medeiros, Daniel-Dany Pastore, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi, François Bärtschi et Amar Madani: «Fermages de la Ville: une gestion transparente!»

(renvoyée à la commission des finances par le Conseil municipal
lors de la séance du 14 mars 2016)

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la Ville de Genève a attribué plusieurs dizaines de fermages;
- que des baux de fermage sont convenus et attribués depuis des années et que ceux-ci ont dû évoluer, voire se modifier;
- que le cahier des charges pour l'exploitation d'un fermage doit évoluer et se modifier selon la topographie et la configuration des lieux;
- que ces fermages doivent pouvoir être confiés en priorité à des personnes ou des entités locales;
- que les biens qui font l'objet d'un fermage appartiennent à la Ville et qu'ils doivent être mis à la disposition des Genevois;
- que la sélection des exploitants doit être faite de manière égalitaire et équitable;
- que les conditions de gestion doivent correspondre aux standards du marché,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de fournir au Conseil municipal un inventaire exhaustif des fermages attribués par la Ville de Genève dans les trois mois;
- d'établir un bail standard pour le fermage ainsi qu'un cahier des charges pour l'exploitation de celui-ci;
- d'explicitier la politique globale quant à l'exploitation de ces fermages.